**Extrait BO circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999**

**II.1. Relations avec les familles**
II.1.2. Principes généraux d'organisation
Le départ et le retour se font à l'école. Pour les sorties occasionnelles avec ou sans nuitée, à titre dérogatoire, tous les élèves peuvent cependant être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord exprès des parents. En cas d'impossibilité ou de refus même d'une seule famille, cette dérogation n'est pas accordée.